

La Porte Notre Dame à Rambervillers

par LH Fleurence

Porte Notre Dame construite en 1720 A.C. de Rambervillers, BB 18, CC 122 (1720)

L'intéressant article sur les murailles de CHATILLON-SUR-SAONE, publié dans le numéro 105 d'avril dernier, est un engagement pour soumettre à la curiosité, à l'érudition et à la sagacité des lecteurs une bizarrerie de l'histoire et de la topographie de RAMBERVILLERS.

Les auteurs du "GUIDE DE L'HISTOIRE LOCALE", écrivent: "qu'elle a pour fonction essentielle de satisfaire la curiosité d'un public qui souhaite connaître le passé d'un village, d'un bourg ou d'un petit "pays" . .

Il y a environ huit siècles, Etienne de BAR, évêque de METZ de 1120 à 1163 ayant, selon Dom CALMET, acquis REMBERVILLER: "la fit fortifier et y bâtit un château". Environ un siècle plus tard ce même auteur nous apprend qu'un de ses successeurs; "fit fortifier cette ville qui jusqu'alors n'avait été fermée que de haies ou de palissades; il y fit de bonnes murailles, et éleva autour de la ville vingt-quatre tours". Il s'agissait de Jacques de LORRAINE, évêque de METZ de 1238 à 1260.

Si pour garder l'entrée d'une ville entourée de "haies ou de palissades", quelques hommes d'armes suffisaient; pour pénétrer dans cette enceinte de murailles il fallait des portes bien aménagées pour compléter sa défense.

Plusieurs représentations topographiques, reproduites dans le numéro 16 de la revue "AU BORD DE LA MORTAGNE", ainsi que la maquette de RAMBERVILLERS exposée au musée de la terre, montrent cette enceinte et ses vingt-quatre tours sous deux aspects différents.

Dans le premier daté des Xe et XIe siècles, ces murailles assez éloignées de la rivière, comprennent deux portes, l'une au nord, l'autre au sud. Dans le second l'enceinte, beaucoup plus étendue puisqu'elle longe la rive droite de la Mortagne, en possède quatre nommées, du nord au sud en passant par l'ouest: du Fal (ou Faulx), ouvrant l'accès vers LUNEVILLE; du Parmoulin, pour aller vers CHARMES ou CHATEL; de la Folie, assurant la sortie vers EPINAL; enfin, du Broué, en direction de SAINT-DIE. Ces noms se trouvent mentionnés pendant plus de deux siècles pour le règlement des frais de gardiennage, entretien et réparations.

L'extension de la ville hors des murs donna naissance à un faux-bourg du nom de la Folie, simplement fermé par la porte Malcuit

Plusieurs auteurs, sauf un, dont nous parlerons, mentionnent l'existence au milieu de la ville d'une porte Notre-Dame, donnant accès à la place de l'église et de l'hôtel de ville.

Sur une carte postale antérieure à 1896, un habile dessinateur a représenté cet espace, selon son imagination, en l'attribuant au XVI^e siècle. Un artiste l'a peint, dans les mêmes conditions, en 1946.

Cette porte n'aurait donc, au cours des siècles, jamais nécessité d'entretien, de réparation ni de portiers ?

Monsieur Robert POUPART écrit: "En 1939, on pouvait voir les derniers vestiges de la porte Broué (. . .). Du moins en connaît-on l'emplacement, comme on connaît les emplacements incontestés de la porte du Parmoulin et de la porte du Fal pour l'ancienne ville, de la porte Malcuit pour le faubourg. Mais ceux de la porte Notre-Dame et de la Folie prêtent à discussion".

Répondant à l'interrogation: "Pourquoi avez-vous situé la porte Notre-Dame au bord de la Mortagne, face au faubourg ?"

l'auteur poursuit: "Tout d'abord, parce que si l'on admet qu'elle faisait partie de l'enceinte des remparts, comme les quatre autres portes, on ne peut la situer à l'intérieur de la ville; ensuite, parce que le faubourg se nommait faubourg Notre-Dame".(1)

Dans cette édition de 1981, Monsieur POUPART apporte la juste explication sur l'emplacement de ladite porte; car il y en eut bien une de ce nom ! Par contre la porte Malouit situé à hauteur de la maladrerie, fermait le faubourg en direction d'EPINAL non protégé par les remparts.

Celui-ci se nommait alors faubourg de la Folie, ce ne fut qu'après la construction de la porte et du pont Notre-Dame qu'il reçut ce dernier nom. (2)

L'article 13 du Traité de PARIS du 21 janvier 1718, plaça la Châtellenie de RAMBERVILLERS,

sous la souveraineté du duc de LORRAINE LEOPOLD 1er, tout en conservant à l'évêché de METZ son domaine propre et tous ses droits de juridiction.(3)

C'est dans un registre marqué aux coins et armes du duc que l'on trouve pour la première fois, la preuve de l'existence de cette porte: "Ce jourd'huy vingt mars 1720, les prévôt, chef de police de la ville de RAMBERVILLERS et officiers de l'hôtel de ville assemblés en la manière ordinaire (...) le procureur syndic fait procéder à l'adjudication au rabais des ouvrages à faire pour la démolition et construction nouvelle des portes et tours dites de Notre-Dame de cette ville. "Ensemble du pont joignant icelle, aux clauses et conditions..". (4)

Le tympan de son fronton portait les armes de S.A.R. le duc LEOPOLD sculptées dans la pierre.

Par ordre de son épouse S.A.R. Elisabeth-Charlotte, régente après sa mort, survenue le 27 mars 1729, cette porte fut démolie définitivement. Le 25 avril 1733 eut lieu l'adjudication des travaux spécifiant notamment que son bénéficiaire: "Sera tenu d'ôter les armes de S.A.R. qui sont sur la porte dont il s'agit, et de les placer sur la face de l'ancien hôtel de ville, à l'endroit le plus noble et le plus apparent, tel qu'il lui sera indiqué par nous, le tout sans aucunement les endommager". (5)

Quelque temps après, S.A.R. fit construire autour d'elles un arc de pierre. (6)

Le 12 octobre 1732, une adjudication au rabais, pour la construction d'un pont de pierre sur la Mortagne, eut lieu à l'hôtel de ville. A l'extinction du troisième et dernier feu: "la construction du pont d'entre la ville et le faux-bourg et de celui du canal au-dessous du Moulin", fut adjugée au sieur GEORGEL de RAMBERVILLERS. (7)

Un tableau de R. MAILLARD (1946) représentant la place de la mairie qui est exposé dans la salle du second étage de la Maison du Peuple.

Il est très probable, sinon certains, que c'est à cette époque que porte, pont et faubourg de la Folie, prirent le nom de Notre-Dame.

Deux documents, l'un de 1726, l'autre de 1733 mentionnent le règlement d'une somme de "50 francs payée par Nicolas HUREL pour le cens d'une année de la porterie du grand faubourg". (8)

La dernière pièce connue sur l'usage des portes de la ville, de 1717-1725, se rapporte à leur location "avec le droit de percevoir les droits d'entrée". (9)

Monsieur Robert POUPART termine le quatrième paragraphe du "POST-SCRIPTUM" de son ouvrage par: "La dénomination porte Notre-Dame ne se serait-elle pas substituée entre 1557 et 1732 à celle de la porte de la Folie, l'une de ces deux portes n'ayant pas été reconstruite après le "Sac"?

"Qui m'apportera, preuves à l'appui, une réponse satisfaisante". (10)

Nous l'espérons contenue dans cette modeste contribution à l'histoire de RAMBERVILLERS.

NOTES

(1) Robert POUPART - A TRAVERS L'HISTOIRE DE RAMBERVILLERS - RAMBERVILLERS 1981, pages 100-101.

(2) A.D. des Vosges - A.C. de RAMBERVILLERS CC 83 (1643), CC 84 (1644).

(3) "Lettres patentes du 30 juin 1718 pour l'exécution du traité conclu à PARIS le 21 janvier 1718; Edit du 12 juillet suivant, portant Règlement pour la juridiction des lieux contenus au Traité de PARIS du 21 janvier 1718" - RECUEIL DES EDITS, ORDONNANCES, DECLARATIONS, TRAITEZ ET CONCORDATS DU REGNE DE LEOPOLD 1^{er} DE GLORIEUSE MEMOIRE DUC DE LORRAINE ET DE BAR - NANCY. M. D CCXXXIII, pages 167 à 199. L.H. FLEURENCE - LES ARMOIRIES DE RAMBERVILLERS ET LA DEPENDANCE DE LA CHATELLENIE DU BAILLAGE DE LUNEVILLE - LE PAYS LORRAIN, 1^{er} trimestre 1991, pages 21 à 23.

(4) A.D. des Vosges, A.C. de RAMBERVILLERS BB 18 (1720); CC 122 (1720)

(5) A.D. des Vosges, A.C. de RAMBERVILLERS BB 28 (1733)

(6) A.D. des Vosges, A.C. de RAMBERVILLERS CC 135 (1733)

(7) A.D. des Vosges, A.C. de RAMBERVILLERS BB 28 (1732)

(8) A.D. des Vosges, A.C. de RAMBERVILLERS CC 126 (1726) et CC 135 (1733)

(9) A.D. des Vosges, A.C. de RAMBERVILLERS DD 7 (1717-1725)

(10) Robert POUPART O.C., page 102. Le " Sac" de RAMBERVILLERS fut commis par les hordes du baron de BOLLWILLER, bailli de HAGUENEAU le 23 septembre 1557, entraînant la destruction des archives antérieures à cette date dans l'incendie de l'hôtel de ville, reconstruite en 1581.